

CONCOURS DE PROJET

Pour la construction d'un FOYER d'ACCUEIL pour 14 enfants et adolescents à Collombey-le-Grand

L'Association La CHALOUPE à Collombey - Muraz, en accord avec l'Office fédéral de la justice et le Service cantonal de la Jeunesse, en collaboration avec le Service cantonal des bâtiments, met au concours le mandat d'architecte à attribuer dans le cadre de la construction mentionnée en titre.

Adjudicateur	L'Association LA CHALOUPE rue des Dents du Midi 28 1868 COLLOMBEY <u>pour adresse</u> Nico Sneiders, architecte-conseil SIA route du Martoret 29 1870 MONTHEY email : sneiders.nico@netplus.ch
Type de procédure	ouverte
Type de marché	service
Objet du marché	attribution de mandat d'architecte sur la base de concours de projets
Informations	Construction d'un foyer de séjour mixte, ouvert, pour 12 résidents en âge de scolarité, ainsi que pour 2 accueils d'urgence, Le foyer fonctionne pour l'accueil complet (séjour, loisirs, etc), type familial, accompagnés d'éducateurs spécialisés. Pour la scolarité les résidents se rendent à l'école du village, au CO, voir autres formations (école de commerce, professionnelle, etc). Pour les autres activités (piscine, etc), ils se rendent à l'extérieur.
Date de réalisation	remise des projets : 11 septembre 2015
Langue de la procédure	français
Exigences économiques, techniques et garanties financières	le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B.
Président du jury	Philippe Venetz; architecte cantonal SBMA
Membres :	Jean-Paul Vodoz, Président de l'association La Chaloupe. Patrick Suard, directeur du foyer. Adrian Kamp, architecte-SIA Jean-Claude Frund, architecte-SIA
Suppléants :	Geneviève Burdet, Conseillère, déléguée de la Commune Arthur Zimmermann, membre du Comité de l'association Patrice Mabillard, du SCJ Jean-Marc Meier, de l'OFJ Laurent Mayoraz, Architecte SBMA, Sion
Experts :	Jeannette Rohrer, du SCJ Nico Sneiders, architecte-conseil de l'Association.
Secrétariat :	Le secrétariat sera assuré par la direction de La Chaloupe
Documents de l'appel d'offres	le programme du concours peut être consulté sur le site internet www.foyerlachaloupe.ch/pages/historique

Inscription

se fait par lettre recommandée auprès du représentant de l'adjudicateur, Nico Sneiders, accompagnée du versement d'un montant de Fr. 300.-- sur le compte (la photocopie du récépissé est à joindre à la lettre d'inscription.) IBAN de l'association La Chaloupe CH61 0076 5000 E086 3759 5 avec la mention "concours d'architecture » jusqu'au 14 août 2015

Accord OMC

l'adjudication n'est pas soumise à l'accord OMC.

Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours dans les dix jours dès sa publication auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion.

Collombey, le 19 juin

Association la Chaloupe.